Institut universitaire de formation des maîtres d'Auvergne

Développement durable plutôt qu'écodéveloppement : le nouveau gadget idéologique de l'occident ?

Arnaud Diemer

UBP Clermont-Ferrand, CERDI, TRIANGLE

Au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio de Janeiro (1992), son secrétaire général, Maurice Strong, faisait le constat suivant: « Nous avons perdu notre innocence. Maintenant, nous savons que notre civilisation, et même toute vie sur notre planète, est condamnée, sauf si nous nous plaçons sur l'unique trajectoire viable à la fois pour les pauvres et pour les riches. Pour cela, le Nord doit modérer sa consommation de ressources et le Sud échapper à la pauvreté. Développement et environnement sont indissolublement liés et doivent être abondés par un changement de modalités, de contenus et d'usages de la croissance. Les trois critères fondamentaux à réunir sont la justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique » (1993, p. 9). Le monde ne devait plus être le même après le Sommet de la Terre, qu'en est il vraiment? Quelles sont les avancées marquantes? Quelles stratégies pour le XXIe siècle? La Conférence de Rio de Janeiro s'est inscrite dans le prolongement de la Conférence de Stockholm (1972) et du rapport Brundtland (1987) qui ont fait émerger les concepts d'écodéveloppement et de développement durable. Il ne va pas sans dire que nous sommes parvenus à mieux comprendre la complexité des interactions entre l'humanité et la biosphère. Les rapports de la communauté scientifique (STERN, 2006; GIEC, 2007; Quinet, 2008; CDB, 2010) et les engagement de la société civile (principes de la démocratie participative) ont créé les conditions favorables pour passer du concept à l'action et démontrer que le développement durable est désirable et faisable. Il reste cependant encore de nombreux progrès à faire (Sauvé, 2011), le clivage entre les pays du Nord et du Sud ne cesse de s'agrandir, rendant de plus en plus irréversible les tensions internationales. Pour certains, notamment Serge Latouche, cette situation illustre un sentiment de frustration et de désenchantement des populations du sud vis à vis du modèle occidental ainsi qu'une incapacité des pays du Nord à rendre crédible leur modèle de société (crise de légitimité). Il serait donc naturel de changer de modèle. Plus qu'un concept, le développement durable pourrait constituer ce nouveau paradigme. Il en a tout du moins toutes les qualités : approche pluridisciplinaire, résolution des problèmes par la complexité, approche systémique, réflexion sur les valeurs partagées et les principes d'action.

Or de toute évidence, les limites des systèmes que nous avons créés (économiques, politiques, culturels, philosophiques) rendent difficiles un changement massif et rapide des mentalités. Ces limites pourraient même nous amener à douter de la faisabilité du modèle de développement durable, tant les différences sont importantes à l'échelle mondiale. Dans ce qui suit, nous chercherons à questionner ce modèle en nous appuyant sur trois axes. Dans un premier temps, nous reviendrons sur le concept de développement durable pour le comparer à celui

d'écodéveloppement. Il s'agira ici de présenter les avantages et les inconvénients d'un tel choix. Dans deuxième temps, nous chercherons à montrer que le développement durable est susceptible d'initier deux trajectoires opposées. L'une le qualifierait de « gadget occidental » dans le sens où il ne s'agirait ni plus ni moins que de donner un seconde souffle à un modèle en crise de légitimité. L'autre initierait un modèle plus conforme aux modes de vie et aux valeurs de chaque société. La richesse du développement durable viendrait ainsi de sa capacité à mobiliser les forces de la diversité (culturelle, sociale, économique...), modèle ré-encastrant l'économie dans les pays du Nord, modèle prônant un développement local dans les pays du Sud. Dans un troisième et dernier temps, nous proposerons un modèle de représentations du développement durable susceptible d'ériger les bases d'une nouvelle organisation de nos sociétés. Ce modèle soulève plusieurs questions: notre rapport aux disciplines scientifiques (et plus généralement notre rapport à la science), notre capacité à saisir un monde de plus en plus complexe, notre analyse des interactions se situant sur une échelle spatiale et temporelle (toutes deux différentes au regard des disciplines), notre compréhension du système de valeurs et des principes qui guident les actions humaines. Il doit nous permettre de mieux cerner les clivages Nord-Sud qui sont en train de s'accentuer depuis quelques années et tirer le meilleur de notre diversité.

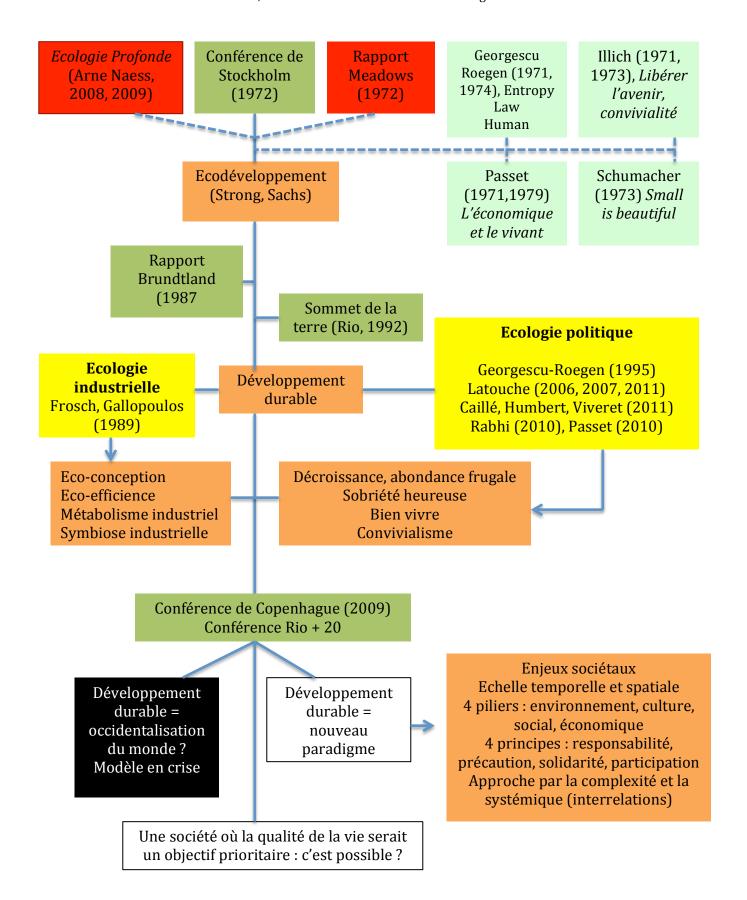
Développement durable plutôt qu'écodéveloppement

Depuis 1987 et le Rapport Brundtland, le concept de développement durable (DD) occupe une place de choix dans les travaux des scientifiques (recherche en sciences « dures » et en sciences humaines), les réflexions des politiciens et les actions de la société civile (notamment des ONG). Tout aujourd'hui doit être durable (Veyret, 2007): agriculture durable, tourisme durable, ville durable... Si le développement durable fait aujourd'hui l'objet de tant d'attention, il doit son succès à une sorte de flou conceptuel, c'est une notion élastique, un fourre-tout que chacun peu investir à souhaits dans un sens particulier. Ce constat contraste avec les conclusions de la Conférence de Stockholm (1972). A l'époque, un certain consensus fît émerger la notion d'écodéveloppement (ED), cette dernière fût même présentée comme le concept fondamental (Strong, 1993). L'environnement n'était plus vu comme une variable d'ajustement mais comme l'élément central d'un système qui conditionne la survie de l'humanité (Aggeri, Pezet, Abrasat, Acquier, 2005). Dans un ouvrage intitulé L'écodéveloppement, stratégies pour le XXIe siècle, Ignacy Sachs (1997, p. 16) ne semble pas s'effaroucher de la substitution conceptuelle, il note que les deux termes sont synonymes et qu'il est possible de remplacer la notion d'écodéveloppement par celle de développement durable sans remettre en cause la signification et pertinence d'une telle démarche². Face aux revendications des adeptes de la Deep Ecology (Ecologie profonde) et l'alternative de l'économie politique, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) a réaffirmé l'idée de la centralité du développement et repris à son compte, les trois piliers (économique, environnemental, social) du *Triple bottom Line*.

_

¹ Nous devrions plutôt utiliser le terme d'enchevêtrement des échelles, enchevêtrement à la fois spatial (entre le local et le global), temporel (réversibilité et irréversibilité des processus) ou temporel et local (territoires).

² Ces propos restent cependant à nuancer: «L'expression qui a actuellement les faveurs officielles — « développement durable » — constitue une tradition maladroite de «sustainable development », terme non dépourvu d'ambiguïté, ce qui assure sans doute sa fortune. Faut-il l'interpréter comme une catégorie purement écologique ou, au contraire, l'élargir pour y inclure les composantes sociales, culturelles et économiques? Y a-t-il lieu d'opposer le développement durable (qualitatif) à la croissance durable (quantitative) » (Sachs, 1990, p. 12).



Le développement durable puisait désormais ses origines dans la culture anglo-saxonne (à l'image même de la Corporate Social Responsability³ qui prend forme lors de la création du WBCSD, World Business Council on Sustainable Development, en 1995) et devait obéir aux trois critères suivants : justice sociale, prudence écologique et efficacité économique. Bien que les deux concepts soient très proches, il convient de souligner quelques différences importantes (Figuière, 2006). Premièrement, Ignacy Sachs (1978) rappelle qu'à l'origine, le concept de l'écodéveloppement correspondait à une stratégie de développement rural dans le Tiers Monde, fondée sur l'utilisation ingénieuse des ressources locales et du savoir-faire paysan. Par la suite (Déclaration de Cocoyoc, 1974), ce terme a pris les traits « d'un développement endogène et dépendant de ses propres forces (self-reliant), soumis à la logique des besoins de la population entière et non de la production érigée en fin en soi, enfin conscient de sa dimension écologique et recherchant une symbiose entre l'homme et la nature » (Sachs, 1978, p. 17). Les variables du jeu de l'harmonisation des postulats du développement et de l'environnement intégraient les politiques de consommation, les politiques d'aménagement du temps, les politiques technologiques, les politiques d'aménagement de l'espace, les politiques de ménagement des ressources rares et de mise en valeur des ressources abondantes, les politiques énergétiques et les politiques de l'environnement stricto sensu. Cette philosophie du développement avait ainsi le mérite de s'appliquer aussi bien aux pays du Sud qu'aux pays du Nord, aux zones rurales qu'aux zones urbaines ou industrielles.

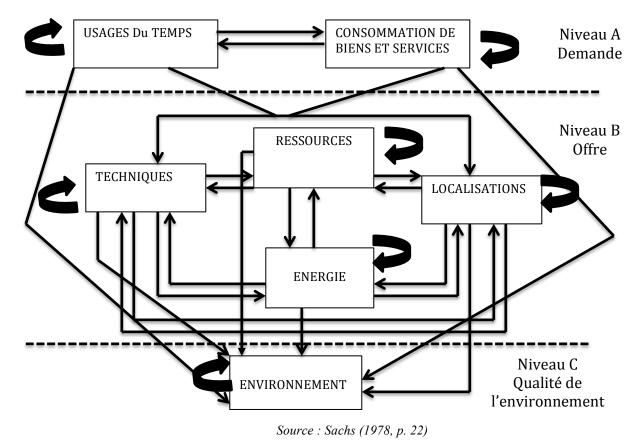


Fig 1 : Approche systémique de l'écodéveloppement

³ Que l'on peut traduire par Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette figure esquisse une approche systémique en insistant sur les relations d'interdépendance entre les différentes variables de l'écodéveloppement : « L'approche systémique est inhérente au concept d'écodéveloppement dans la mesure où il prône une vision holistique et horizontale du développement, s'opposant aux vues sectorielles et verticales » (Sachs, 1990, p. 6). Le niveau A présente la demande sociale, abordée par le bais d'une théorie de la consommation généralisée. Le niveau B traite de l'adéquation de l'offre et la demande sociale. Le niveau C évoque les impacts sur l'environnement. Chaque niveau présente des politiques spécifiques représentées par des boucles.

Deuxièmement, l'écodéveloppement se voulait être un outil de prospective et d'exploitation d'options de développement remettant en cause les tendances lourdes qui prédominaient à l'époque. La crise du développement insistait notamment sur le fait que la diversité des situations, la pluralité des valeurs et la multiplicité des solutions souhaitables variaient en fonction des conditions spatiales, temporelles, écologiques, économiques et sociales. Il s'agissait de se poser les bonnes questions et de se libérer des préjugés culturels. Selon Ignacy Sachs (1974, 1990, 1994), l'écodéveloppement devait s'inscrire dans un schéma de planification⁴ (Sachs, 2008) tout en restant ouvert aux dimensions écologiques et culturelles de nos différents systèmes : «L'écodéveloppement n'est rien d'autre que la sensibilisation du planificateur à la double dimension de l'écologie et de l'anthropologie culturelle » (Sachs, 1978, p. 22). L'écodéveloppement tend ainsi à initier une tendance, qui selon nous, caractérise les approches en matière de développement durable, la recherche action, le travail de terrain⁵ qui par des échanges avec les chercheurs et les praticiens enrichi la réflexion théorique : « En quelque sorte, l'écodéveloppement est donc lié au contact avec l'Amazonie. Tel est du moins mon sentiment personnel; l'expérience acquise au cours de cette mission⁶, dont j'ai assuré la direction, m'a profondément marqué » (Sachs, 1990, p. 4).

Troisièmement, l'écodéveloppement exigeait une action concertée de tous les acteurs sociaux, un rééquilibrage des pouvoirs et des rôles au sein de l'économie réelle entre la société civile, l'Etat et les entreprises ainsi qu'une articulation explicite entre les espaces du développement, du local au transnational, en passant par les échelons intermédiaires (le régional, le national). Cette théorie de l'action collective constitue à nos yeux un point clé dans la représentation du développement durable. C'est un moyen de faire face aux dysfonctionnement du marché (inégalités économiques et sociales, pauvreté, déséquilibres environnementaux) et d'obliger les entreprises à internaliser les coûts sociaux et écologiques de leurs activités.

Quatrièmement, le concept d'écodéveloppement a fait l'objet de vives critiques⁷ de la part des pays du Nord comme des pays du Sud. Pour la plupart des protagonistes du dossier, il était hors de question de ralentir le rythme de la croissance économique (rythme nécessaire pour réduire le chômage dans les pays Nord et accroître le développement économique dans les pays du Sud). La

⁴ « Je considère comme absurde de croire que la planification est morte en raison de ce qui lui est arrivé dans l'ancien empire soviétique [...] Je signe et je persiste : la planification est in- dispensable à la mise en route efficace du développement » (Sachs, 2008, p. 34).

⁵ « Le chercheur en sciences sociales doit pallier ainsi l'absence des possibilités d'expériences en grandeur nature et en laboratoire, en s'exerçant à des comparaison qui constituent des voyages à travers l'espace, à travers le temps ou à travers les deux » (Sachs, 2008, p. 57).

⁶ Il s'agit de la mission du PNUD (1972) visant à planifier un projet de développement en Amazonie péruvienne.

⁷ « Contrairement à ce qu'affirment les détracteurs de l'écodéveloppement et certains partisans outranciers des techniques douces, il n'est pas question d'un retour en arrière vers un mode de vie bucolique qui n'a jamais été qu'une idéalisation anti-historique et fallacieuse du passé » (Sachs, 1978, p. 17).

seule concession consista à préciser que « si la croissance économique en constituait une condition nécessaire, elle ne devait plus être considérée comme une fin en soi ni comme une condition suffisante du développement » (Sachs, 1997, p. 83).

Cinquièmement, le concept d'écodéveloppement fût très vite associé à une approche éco-centrée, symbolisant une hiérarchie plus ou moins prononcée de l'économie sur le social ou/et l'environnement (chaque notion étant englobée par une autre, considérée comme plus importante). Si le risque paraissait réel, les représentations sous forme de schémas circulaires tendent à proposer différentes alternatives, l'encastrement dans la sphère économique étant une alternative parmi d'autres.

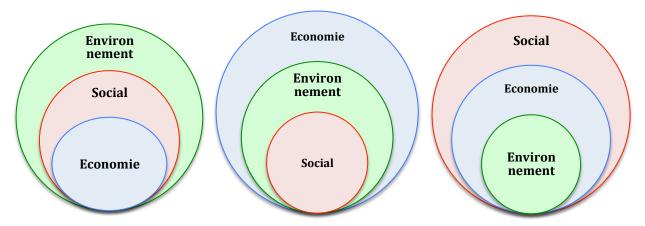


Fig 2 : Les approches circulaires du développement durable

Sixièmement, le concept de développement durable semblait politiquement plus correct. A l'image du rapport Brundtland, il ne s'agissait plus d'insister sur la multiplication des accidents (climatiques, industriels, sanitaires) et sur les projections alarmistes prédisant un épuisement des ressources naturelles (rapport Meadows), mais bien de proposer une définition canonique du développement durable : « développement apte à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Enfin, septièmement, les trois critères (justice sociale, équilibre écologique, efficacité économique) du développement durable ont activé des travaux cherchant à identifier et à élargir l'éventail des indicateurs utilisés. Ce qui est présenté aujourd'hui comme une avancée notoire, doit être relativisée au vu de ce qui était proposé dans le projet d'écodéveloppement⁸. En effet, Ignacy Sachs (1994, p. 54) insistait sur le fait que l'écodéveloppement était une démarche

⁸ L'écodéveloppement « postule la considération simultanée de trois dimensions : la finalité du développement est

naturelles, passe par la recherche de stratégies socio-économiques et spatiales diversifiées collant de très près aux réalités locales et associant à leur élaboration et mise en oeuvre les populations, appelées à s'auto-définir en tant que projet (au sens sartrien de ce terme) et à partager leur savoir pratique, la technel. En dernière instance, le traitement efficace des problèmes globaux demande une pluralité de solutions locales inspirées par les mêmes valeurs et, de ce fait, potentiellement synergiques » (Sachs, 1990, p. 4-5).

social et son succès se mesure au mieux-être des populations démunies2; la solidarité diachronique avec les générations futures impose la prise en compte des contraintes écologiques; enfin l'efficacité économique, bien que purement instrumentale, est de mise pour tirer le meilleur parti des ressources et des efforts engagés dans la production, sans que pour autant la croissance du PNB puisse constituer une mesure du développement, concept faisant appel à des critères qualitatifs (d'où la distinction entre le développement et le mal développement). L'harmonisation de ces trois objectifs, dans le respect du pluralisme culturel et de la diversité des conditions

opérationnelle qui devait harmoniser les cinq critères suivants : (i) la pertinence sociale et l'équité des solutions proposées ; (ii) la prudence écologique (il ne serait plus possible d'externaliser les effets environnementaux de nos actions) ; (iii) l'efficacité économique (il s'agit notamment cependant de mieux situer l'économique et de mesurer son efficacité à l'aune des critères macrosociaux et non simplement de rentabilité micro-économique) ; (iv) la dimension culturelle (les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui renvoie à un des problèmes les plus difficiles pour le « développeur » : celui de proposer le changement dans la continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme immobile) ; (v) la dimension de territorialité (qui insiste sur la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation). Ignacy Sachs (1997, p. 84-85) précisera ces solutions gagnantes passent « par le respect simultané d'indicateurs sociaux, culturels, écologiques, environnementaux, territoriaux, économiques, politiques, internationaux ».



Fig 3 : Les critères de l'écodéveloppement

L'écodéveloppement fût ainsi pensé comme « un ensemble de critères normatifs et de questionnements plutôt qu'un modèle rigide » (Sachs, 1990, p. 3).

<u>Critères sociaux</u>: niveau acceptable d'homogénéité sociale, distribution équitable des revenus, plein emploi ou sécurité 'emploi assurant un niveau de vue acceptable, accès équitable aux ressources et aux services sociaux.

<u>Critères culturels</u>: le changement dans la continuité (équilibre entre le respect des traditions et l'innovation), la possibilité de concevoir un programme national de façon indépendante : autonomie personnelle, l'endogénéité (plutôt que la confiance aveugle dans des modèles étrangers), la confiance en soi alliée à une ouverture sur le monde.

<u>Critères écologiques</u>: la protection des capacités de renouvellement des actifs naturels, le contrôle des limites d'utilisation des ressources non renouvelables.

<u>Critères environnementaux</u>: la protection et l'amélioration des capacités d'autoépuration des écosystèmes naturels.

<u>Critères territoriaux</u>: l'instauration d'un équilibre entre les aménagements ruraux et urbains (renverser les tendances favorisant l'allocation des fonds publics aux zones urbaines), l'amélioration des paysages urbains, la lutte contre les disparités régionales, l'application des stratégies de développement respectueuses de l'environnement pour les zones écologiques fragiles (conserver la biodiversité par la pratique de l'écodéveloppement).

<u>Critères économiques</u>: le développement équilibré des différents secteurs, la sécurité alimentaire, la capacité de modifier sans cesse l'appareil de production, un degré d'autonomie suffisant en matière de recherches scientifiques et technologiques, l'intégration au marché international dans le respect des souverainetés nationales.

<u>Critères politiques</u>: l'application universelle (et nationale) de principes démocratiques fondés sur l'ensemble des droits de l'homme, la capacité de l'Etat à partager avec tous ses partenaires sociaux la mise en œuvre des projets de développement, un niveau de cohésion acceptable.

<u>Critères internationaux</u>: une Organisation des Nations Unies (ONU) capable d'empêcher les guerres, d'assurer la paix mondiale et de promouvoir efficacement la coopération au niveau international, un pacte Nord-Sud pour un partage du développement fondé sur le principe de l'équité (la juste redistribution du fardeau pris en charge par les partenaires plus faibles), le contrôle institutionnel efficace des finances internationales et du commerce mondial, le contrôle institutionnel efficace des mesures de protection de l'environnement et des ressources naturelles, la prévention des impacts négatifs des changements prévisibles à l'échelle du globe, la conservation de la diversité biologique (et culturelle) et la gestion du patrimoine mondial en faveur des générations futures, un système efficace de coopération scientifique et technologique internationale, l'appréciation de la science et de la technologie en tant qu'héritage commun de l'humanité.

Certains avanceront que les indicateurs du développement durable sont une manière de répondre aux critères de l'écodéveloppement d'Ignacy Sachs, notons que ce dernier avait cerné dès le début de années 90, toute la richesse de ce nouveau modèle.

Occidentalisation du monde ou nouveau paradigme?

Dans leur article Le développement durable dans les Suds, Valérie Boisvert, Hervé Rakoto, Florence Pinton et Catherine Aubertin s'interrogeaient sur la pertinence du développement durable : « Au delà de son hégémonie dans les discours, quelle la portée performative d'une telle notion? Quels sont les impacts sur les politiques publiques et sur les pratiques sociales? Est-il uniquement vecteur de contraintes ou peut-il constituer une opportunité politique pour les Etats et ouvrir des perspectives à leurs populations? » (2009, p. 1). Ce questionnement est récurrent dans la littérature (sciences humaines et sociales), il renvoie même à des prises de positions très virulentes. Le développement durable serait ainsi perçu comme un « avatar » (Boisvert et al., 2009) de la globalisation, une « chimère ou une mystification » (Godard, 2005), un « concept alibi » (Latouche, 1994), une «douce berceuse» (Georgescu-Roegen, 1995) ou encore un « oxymore » (Latouche, 2003) imposant au monde une représentation unique et occidentale des rapports sociaux et des relations à la nature, et mettant fin à un réflexion plus ouverte et pluraliste de l'idée même de développement. Ignacy Sachs (1990) nous avait déjà mis en garde. La mode actuelle veut que l'on parle de développement durable, l'accent doit être mis sur l'interdépendance planétaire et les menaces globales. Cet objectif louable ne pourra cependant être atteint qu'à une seule condition, « que l'on fasse la part des responsabilités des uns et des autres et que le concept de développement durable soit appliqué à tout le monde, à commencer par ceux qui contribuent le plus à l'effet de serre, je veux dire les pays industrialisés engagés dans la poursuite d'un modèle energovore qui n'est pas durable à moins d'en exclure une majorité des habitants de notre plan » (Sachs, 1990, p. 12).

Pour reprendre l'expression de Serge Latouche, le développement durable serait « comme l'enfer, pavé de bonnes intentions » (1994, p. 80). Les exemples de compatibilité entre environnement et développement ne manquent pas, cependant, ne nous trompons pas, ce n'est pas l'environnement qu'il s'agit de préserver, mais bien le développement. Et c'est là que résiderait le piège! La définition du développement durable telle qu'elle figure dans le rapport Brundtland, ne permet pas de prendre en compte la notion de durabilité (ceci explique les nombreux travaux des économistes sur les notions de durabilité faible et forte présentes dans les corpus théoriques). Pire, la signification pratique et historique du développement (liée à la modernité) est fondamentalement contraire à la durabilité. Il s'agit d'exploiter, de mettre en valeur et de tirer profit des ressources naturelles, de formuler des réponses marchandes générant un creusement des inégalités et une montée de la pauvreté. Malgré des changements perceptibles dans les manières de faire de telle ou telle multinationale ou de telle collectivité locale, le développement durable « devient le moyen de la continuation globale plus que celui de la réorientation » (Godard, 2005, p. 14). La nouvelle donne qui s'installe, c'est celle de la globalisation financière, de la perte de compétitivité structurelle des vieux pays de l'Europe, de l'émergence de nouvelles puissances comme le Brésil, l'Inde et la Chine. D'une certaine manière, l'occidentalisation du développement durable pourrait être l'ultime réponse d'un modèle rongé par les crises et en quête d'un second souffle.

L'occident n'est pas seulement une entité géographique (la triade : Europe, Amérique du Nord et Japon), raciale (la tâche de l'homme blanc serait de civiliser le monde), religieuse (le message chrétien a un contenu universaliste), éthique (ce sont les valeurs des droits de l'homme et de la démocratie⁹), économique (les rapports capitalistes, le processus d'industrialisation et le phénomène d'urbanisation sont des forces qui structurent le monde¹⁰) ou même culturelle (elle apparaît sous la forme d'un patrimoine de connaissances¹¹, elle englobe les arts, les sciences, le savoir technique et l'esthétique, elle prend également les traits du consumérisme¹²), c'est un phénomène de civilisation en crise. L'épuisement des ressources naturelles, les phénomènes de pollution, le dépassement de l'empreinte écologique, la recrudescence des inégalités et la montée de la pauvreté soulignent un fait important : l'impossibilité de généraliser le mode de vie occidental. L'ethnocentrisme du Nord et son processus de destruction-créatrice nourri par l'économie de marché et la financiarisation de l'économie « provoque une déculturation planétaire, détruit le lien social et suscite un ressentiment grandissant » (Latouche, 2005, p. 12). Les sphères environnementale et sociale seraient en quelque sorte piégées par le développement, par la foi dans le progrès (symbole de la modernité) et la technique (Passet, 1991, 2010). Par ailleurs, l'idée d'une harmonisation des sphères environnementale, sociale et économique au sein d'un projet de développement durable tend à s'estomper au fur et à mesure que la croissance

9

⁹ L'occident ne chercherait pas à dominer le monde, ni à exploiter les ressources du Tiers Monde, il entend libérer les hommes de l'oppression et de la misère.

¹⁰ Les sociétés se trouvent ainsi coincées entre l'organisation sociale dictée par le système capitaliste et les rapports homme – machine (c'est le culte de la productivité) prescrits par la technique. L'industrialisation introduit le mimétisme technologique grâce à la standardisation des produits

¹¹ Cette culturelle occidentale ne fait plus référence à un système symbolique qui donne du sens à l'existence, elle renvoie à des signes distinctifs, elle est susceptible d'appropriation.

¹² Dans ce modèle, la non consommation condamne les sociétés occidentalisées au vide et à l'absence de vie.

ralentit¹³ et que le chômage augmente. Au final, la grande réussite du modèle occidental réside dans le triptyque science – technique – économie qui véhicule un imaginaire très riche, il joue sur la conception du temps et de l'espace (en repoussant sans cesse leurs limites), sur le rapport de l'homme à la nature (c'est la figure de l'ingénieur domptant les forces de la nature et poursuivant la quête de la performance) et sur les rapports entre les hommes (la volonté de se surpasser prend les traits d'une compétition âpre et féroce, tout le monde peut y participer, même si les chances de gagner sont très inégales). Si l'uniformisation des modes (production, consommation) et des modèles constitue le résultat le plus spectaculaire de l'occidentalisation du monde, cet imaginaire présente des signes réels d'essoufflement et serait en proie à une véritable crise de légitimité. Selon Latouche (2005, p. 109), cette situation serait imputable à deux faits, « la base de la culture, l'économie ne suit pas... le système sociétal qui porte le projet est en voie de décomposition ». La généralisation du modèle marchand se heurte à la contrainte écologique, si tout le monde vivait à l'heure américaine, les ressources de la planète seraient épuisées en quelques années. Par ailleurs, les promesses d'abondance abreuvées par les pays du Nord vers les pays du sud, sont restées vaines et amères pour ceux qui ont tenté l'aventure. Mais plus que tout, il semblerait que l'échec de l'Occident réside dans son incapacité à proposer d'autres alternatives que la croissance matérielle. Ce fait à lui seul, cristallise toutes les critiques et ouvre la voie à des solutions alternatives. Ainsi, l'heure ne serait plus à panser les plaies mais à changer de médecin : « Pour faire vraiment bouger les lignes, il convient, selon toute vraisemblance, de ne pas rester à un simple éventail de diagnostics critiques sur tel ou tel point particulier, mais de considérer que c'est l'ensemble du fonctionnement et de la conduite de nos sociétés qui est défectueux et appelle à une révision radicale » (Humbert, 2011, p. 8). Le constat critique d'une insoutenabilité à la fois écologique, sociale, économique et culturelle du mode de fonctionnement de nos sociétés traduit un mal être, un mal de vivre.

Cette révision radicale, certains (Alain Caillé, Serge Latouche, Patrick Viveret...) la voient dans un retour à la *convivialité* (Illich, 1973). Dans les années 70, cet ouvrage que l'on peut associer à celui de Schumacher (1973), *Small is beautiful*, et au rapport Meadows (1972), *The limits to Growth*, incitait à une révision complète des modes d'organisation de nos sociétés. Près de 40 ans plus tard, ces réflexions ont débouché sur des questions plus explicites : Comment cesser de placer une foi absolue dans la modernité et la croissance économique ? Est-il possible de faire de la qualité de la vie, l'objectif prioritaire de nos sociétés ? Comment bien vivre ensemble ? Peut-on construire une société plus vivable, plus conviviale ? Est-ce que le convivialisme peut désigner, au même titre que le libéralisme, le socialisme, le communisme, l'ensemble des valeurs qui vont redessiner l'organisation de nos sociétés ?

Le développement durable, au sens de changement de paradigme initié par la société civile (ensemble de valeurs), de dialogue ouvert entre les sociétés traditionnelles¹⁴ et les sociétés modernes ou encore de solutions locales pour résoudre le désordre global, pourrait constituer cette alternative. La critique des sociétés modernes doit désormais déboucher sur un tri sélectif, et c'est là que le politique prend tout son sens, il lui faut garder le meilleur et d'abandonner le pire de nos sociétés.

_

¹³ Notons qu'il est difficile de parler de développement durable sans évoquer la question de la croissance. C'est tout du moins le constat fait par Nicholas Georgescu Roegen : *le développement durable ne peut en aucun cas être séparé de la croissance économique* (1989, p. 14).

¹⁴ Patrick Viveret note fort justement que ce sont les « peuples indigènes », plus généralement les sociétés de tradition qui portent aujourdhui la question du bien vivre. Ils la portent à partir d'une triple force historique : « leur rapport à la nature, leur rapport aux relations sociales et leur rapport au sens » (2011, p. 34).

Considérer que le développement durable peut initier un vaste mouvement vers une société de la convivialité dans les pays du Nord, ne doit pas engendrer une nouvelle prescription impérialiste vis à vis des pays du sud. Le développement durable repose sur la formulation d'un modèle adapté aux pays du Sud. Il convient donc d'identifier les lignes directrices de ce modèle. Quatre lignes nous semblent pertinentes à ce niveau de généralité : le développement local, l'intégration dans le commerce mondial, la gestion et la préservation des ressources naturelles, l'utilisation de l'énergie.

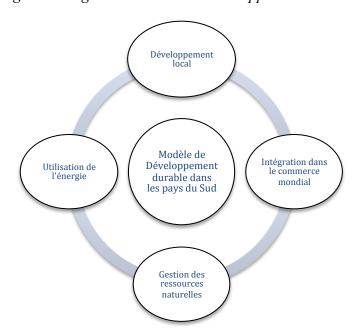


Fig 4 : Les lignes directrices du développement des Suds

Replacer le développement local au centre du développement durable revient à discuter des moyens à mobiliser et des objectifs à atteindre. Le développement local devra, via des méthodes participatives et des instruments de planification, permettre aux collectivités es zones rurales et urbaines, de mettre en place des plans locaux de développement (formation et renforcement des capacités des communautés, maîtrise d'ouvrages, développement de chaînes de valeurs). Les stratégies de développement local constituent un levier essentiel pour impulser et favoriser la création d'un tissu économique dynamique, générateur de revenus et d'opportunités d'emplois pour et par des populations rurales souvent très démunies. Le développement local passe par des politiques publiques en faveur des pauvres. Le cadre d'intervention privilégié étant la collectivité locale, les principaux bénéficiaires visés sont les communautés de base appartenant aux segments de population les plus défavorisés des espaces ruraux et périurbains, notamment les jeunes et les femmes. Un accompagnement des différents projets de développement socio-économique (gestion de l'eau, filières productives générateurs de revenus, valorisation de produits de base) et/ou d'infrastructures pourra favoriser le développement et l'ancrage d'une économie locale solidaire et efficace.

L'intégration des pays du Sud dans le Commerce mondial doit reposer sur des dispositifs projet ACP : Afrique-Caraïbe-Pacifique) leur permettant de mieux formuler leur politique (formation des cadres, transfert de compétences, définition des priorités) et de renforcer leurs capacités de

négocier les accords commerciaux (émergence de pôles régionaux : Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Asie Pacifique...).

La préservation et la gestion durable des ressources naturelles constituent une priorité pour la plupart des pays du Sud. L'élaboration et la mise en place d'une stratégie nationale du développement durable doit permettre de fournir une expertise (maîtrise des outils de gestion de l'environnement, méthodes de production et de consommation durables) adaptée aux situations et aux besoins de chaque pays. La constitution d'un vaste système d'informations sur le développement durable (du type Médiaterre) est susceptible de cerner les grands enjeux de la planète (changements climatiques, biodiversité, désertification, eau, forêts, énergie, pauvreté, place des femmes, gouvernance...) et d'initier de vastes débats de tous les acteurs (gouvernement, industriels, société civile, scientifiques...).

L'utilisation de l'énergie doit être rationalisée. Pour ce faire, il convient de mettre en place des politiques d'accès à l'énergie cohérentes et d'utiliser durablement cette énergie (exemple de l'électrification des zones rurales). Ainsi, les investissements dans l'énergie renouvelable doivent prendre la forme de projets pilotes de production d'énergie solaire, thermique ou éolienne, encadrés par des experts et des conseillers techniques. Les opérateurs de l'énergie devront veiller à renforcer les structures locales (assistance technique, formation, appui institutionnel) de manière à les rendre autonomes et capables d'insuffler une certaine dynamique dans la société.

La pluralité des approches en matière de développement durable et la diversité de leurs fondements, ne doit pas nous faire oublier un fait important : le développement durable correspond à la recherche d'un nouveau modèle de vie en société. Généralement, la plupart des travaux le situe à l'intersection de trois principes fondamentaux : un principe économique qui requiert une utilisation raisonnable des ressources, un principe écologique qui précise que toute société doit préserver ses ressources et un principe social qui rappelle que chacun doit être traité avec une certaine équité (Lauriol, 2004). L'aspect très général de ces principes, leur caractère peu contraignant, l'absence d'une autorité de régulation nous amène à nous interroger sur les intentions que soutienne cette recherche d'un nouveau modèle de développement. En effet, le renouvellement de nos modes de pensée nous engage à proposer une représentation du développement durable qui tienne compte des spécificités culturelles, sociales, écologiques et économiques de chacun. Diversité, telle est la nouvelle force de ce modèle.

Les représentations Nord – Sud du développement durable

Force est de constater que la notion de développement durable, définie en 1987 par le rapport Brundtland¹⁵, s'est considérablement modifiée à la suite de la Déclaration Universelle de l'UNESCO (2001), du sommet de Johannesburg (2002), de la Déclaration de Ouagadougou (2004), de la Conférence de Copenhague (2009) et du Sommet de la Terre, Rio+20 (2012). Cette modification ne concerne pas à proprement dit le champ conceptuel, elle touche notre représentation du développement durable. La prise en compte des enjeux sociétaux (sous la

¹⁵ « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : 1) le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et 2) l'idée de limitation que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

forme de questions socialement vives), la contextualisation temporelle (générations) et spatiale (territoires), l'extension des dimensions (diversité culturelle) et la référence aux valeurs (citoyenneté) nous permettent d'affiner notre perception du développement durable, de l'appliquer aux pays du Nord comme aux pays du Sud au nom de différents grands principes.

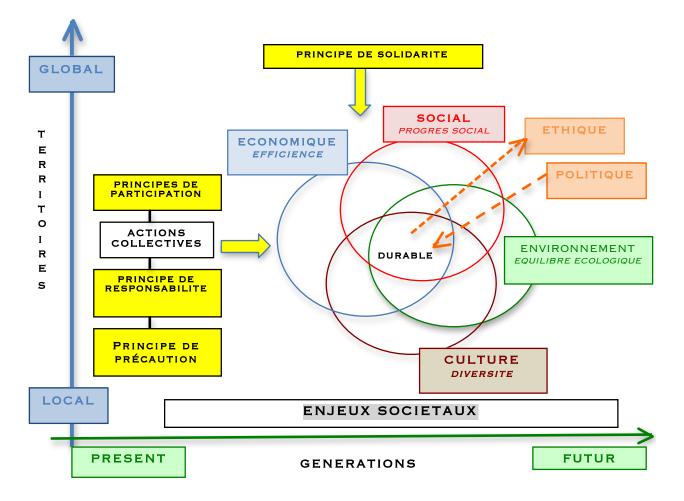


Fig 5 : Représentation du développement durable

Cette représentation du développement durable mérite quelques commentaires :

1° La culture présentée comme un nouveau pilier, est venue s'ajouter aux trois piliers classiques (environnement, social, économique) du développement durable. Tyler (1871) a donné à la culture, une définition ¹⁶ qui a conservé sa valeur canonique (Bonte, Izard, 2010) : « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, ainsi que toute disposition ou usage acquis par l'homme vivant en société » (1871, p. 7). Les cultures sont ainsi faites de pratiques et de croyances religieuses, éducatives, alimentaires, artistiques, ludiques. Elles

13

¹⁶ Selon la déclaration de l'UNESCO de novembre 2001, la culture doit être considérée « comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (2002, p. 5).

concernent aussi les règles d'organisation de la parenté, de la famille et des groupements politiques. Warnier (1999) a apporté quelques précisions à cette définition, lesquelles ont l'avantage d'enrichir le champ de nos investigations. La culture est une « une totalité complexe faite de normes, d'habitudes, de répertoires d'action et de représentation, acquise par l'homme en tant que membre d'une société. Toute culture est singulière, géographiquement ou socialement localisée, objet d'expression discursive dans une langue donnée, facteur d'identification pour les groupes et les individus et de différenciation à l'égard des autres, ainsi que d'orientation des acteurs les uns par rapport aux autres et par rapport à leur environnement. Toute culture est transmise par des traditions reformulées en fonction du contexte historique » (1999, p. 13). Cette définition mérite quelques commentaires (Diemer, 2001):

La culture se rattache à un mode de transmission que l'on désigne par *tradition*. La tradition se définit comme « *ce qui d'un passé persiste dans le présent où elle est transmise et demeure agissante et acceptée par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, la transmettent* » (Pouillon, 1991, p. 7). Il n'existe cependant aucune culture-tradition qui ne soit rattachée à une société donnée, historiquement et géographiquement située. Une culture ne peut vivre ni se transmettre indépendamment de la société qui la nourrit. Réciproquement, il n'existe aucune société au monde qui ne possède sa propre culture. Ainsi toute culture est dite socialisée.

Les cultures apparaissent comme *localisées*, c'est dans les îles Trobriand et de Dobu (Pacifique) que s'est développé l'échange cérémoniel appelé *la Kula* (Malinowski, 1922; Fortune, 1932). Dans la majorité des cas, cette localisation est géographique. Elle est cependant susceptible de revêtir une dimension plus sociale que spatiale. Au regard de la mondialisation de la culture, les unités sociales qui semblent les plus pertinentes, sont les Etats-nations (France, Hongrie, Malaisie, Japon, Mexique...) ou les groupes ethniques (à cheval sur plusieurs frontières ou dispersés dans le monde). Or dans ces différentes localités, on parle de langues différentes.

Les notions de culture et de langue entretiennent d'étroits rapports. Ainsi assimiler une culture, c'est d'abord assimiler une langue (certaines choses qui s'expriment bien dans une langue, n'ont pas d'équivalent dans une autre langue). La multiplication des échanges à l'échelle mondiale ouvre une arène où les langues sont en rapport de cloisonnement, de traduction et de compétition les unes avec les autres. Inversement, certaines communautés linguistiques perdent des locuteurs au profit de langues de grande diffusion qui permettent la communication interculturelle (espagnol, anglais, hindi, arabe). Les notions de culture et de langue sont également au cœur des phénomènes d'identité. La notion d'identité a rencontré un succès croissant dans le champ des sciences sociales depuis les années 70. Elle peut se définir comme: « l'ensemble des répertoires d'action, de langue et de culture qui permettent à une personne de reconnaître son appartenance à un certain groupe social et de s'identifier à lui ». L'identité ne dépend pas seulement de la naissance ou des choix opérés par les sujets, les groupes peuvent en effet assigner une identité aux individus. Ainsi, il pourrait être tentant d'amalgamer les immigrés d'Asie en une seule identité, alors que subjectivement, ceux-ci ne se reconnaissent pas toujours entre eux (certains parlent le japonais, le chinois, le vietnamien, le cambodgien). Cette remarque insiste sur le fait qu'il est plus pertinent de parler d'identification que d'identité, et que l'identification est fluctuante et contextuelle. Dans le cadre de la mondialisation de la culture, un même individu pourra assumer des identifications multiples qui mobilisent différents degrés de langue, de culture, de religion en fonction du contexte. Bien entendu, ceci ne veut pas dire qu'un individu peut perdre en un instant sa langue, ses habitudes alimentaires... sa culture. La tradition, par quoi se transmet la culture, imprègne chaque individu dès son enfance. L'identification individuelle et collective par la culture a pour corollaire *la production d'une altérité* par rapport aux groupes dont la culture est différente. Le contact intercommunautaire suscite alors des réactions très diverses : idéalisation de l'autre, attrait de l'exotique, mais également mépris, incompréhension, rejet, pouvant déboucher sur la xénophobie (la haine de l'étranger).

La culture permet également d'établir des rapports significatifs entre les éléments de l'environnement : personnes, institutions, événements. Ainsi la culture n'est pas ce qui permet de briller dans les salons, c'est une capacité à mettre en œuvre des références, des schémas d'action et de communication. En fournissant des répertoires ¹⁷ d'actions et de représentations à nos choix, la culture, la tradition et les processus d'identification remplissent une fonction d'orientation (permettant aux individus d'agir conformément aux normes du groupe). La culture est ainsi ce capital d'habitudes incorporées qui structure les activités de ceux qui les possèdent. Notons que la culture – tradition n'est pas la reproduction à l'identique d'un ensemble d'habitudes figées. Les langues et les cultures changent, car elles sont immergées dans les turbulences de l'histoire. Pour assurer leur fonction d'orientation, elles doivent intégrer le changement. Les historiens britanniques Hobsbawm et Ranger (1983) ont ainsi illustré la manière dont évoluaient les traditions en fonction du contexte politique. Durant le 19^e et le 20^e siècles, des traditions écossaises, galloises... ont été produites en mobilisant des éléments du passé afin de lutter contre les agressions centralisatrices des monarchies et des Etats européens. Les cultures sont ainsi faites de pratiques et de croyances religieuses, éducatives, alimentaires, artistiques, ludiques. Elles concernent aussi les règles d'organisation de la parenté, de la famille et des groupements politiques. Les pratiques et croyances concernant le corps, la santé, la maladie y tiennent une place importante.

La culture, et plus précisément la diversité culturelle, est entrée dans le champ du développement durable suite aux déclarations de l'UNESCO (2001, 2005) et de Ouagadougou (2004). La diversité culturelle¹⁸ a été un thème saillant de la politique culturelle pendant plusieurs années. Notre diversité créatrice: Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement (UNESCO, 1995), In From the Margins (Conseil de l'Europe, 1997) et The Power of Culture: Rapport final de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (UNESCO, 1998) comptent parmi les rapports les plus marquants qui désignent la diversité culturelle comme un élément essentiel pour l'avenir des politiques culturelles et leur élaboration. En général, ces rapports établissent un lien entre la diversité et les programmes sociaux, culturels et politiques jugés positifs, en supposant qu'il s'agit là d'objectifs réalisables et enrichissants pour tous. Plus concrètement, la diversité est perçue comme (i) un moyen de parvenir à une cohésion sociale; (ii) un point clé des programmes de démocratie culturelle¹⁹; (iii) un moyen à la fois de célébrer les différentes identités et de forger un nouveau

1

¹⁷ En adoptant ces répertoires, les individus affirment leur appartenance tout en agissant pour leur propre compte, y compris dans les conflits de pouvoir et d'intérêt qui les opposent aux autres acteurs. Ces répertoires donnent un sens à leur action. Ils la légitiment aux yeux du sujet et des protagonistes. En fait, la culture et la tradition

¹⁸ L'exception culturelle défendue par la France lors des négociations du GATT (1994), est devenue dans les discours officiels *la diversité culturelle*, lifting sémantique destiné à rendre moins tricolore un dossier auquel un certain nombre de pays pouvaient se rallier à condition de ne pas sembler s'aligner simplement sur Paris. Le dossier de la diversité culturelle a été l'un des enjeux importants de la conférence de Seattle et du cycle du Millénium.

¹⁹ Selon Touraine (1994), après la démocratie politique et la démocratie sociale, la renaissance des convictions démocratiques doit passer par la construction d'une démocratie culturelle. Cette dernière consiste à reconnaître la diversité des trajectoires, des projets et des origines. Elle entend également affirmer une nécessaire solidarité en redéfinissant celle-ci comme l'ensemble des garanties institutionnelles du droit de tout un chacun à se construire comme sujet. La notion de sujet est à mettre relation avec la définition donnée par Alain Touraine (1998, p 33):

sentiment d'appartenance dans les sociétés où coexistent des cultures diverses ; (iv) un moyen d'enrichir les ressources et le capital culturels de l'économie du savoir et des industries culturelles ; (v) un moyen nécessaire de vaincre l'exclusion sociale; (vi) une aide, un aiguillon, au développement culturel durable et à la prospérité économique.

En novembre 2001, la déclaration universelle de l'UNESCO a érigé le concept de diversité culturelle²⁰ au rang de « patrimoine commun de l'humanité » en rappelant qu'il était « aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant » (article 1). Sa défense est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Par diversité culturelle, on entend ici la nécessité d'appliquer des modèles de développement respectueux des cultures afin que les populations locales puissent se les approprier (Gueye, 2012). Il ne peut donc y avoir de développement durable sans tenir compte des personnes, de leurs capacités, de leur liberté de choix, de leurs pratiques. La Conférence de l'UNESCO a adopté quant à elle, le 20 octobre 2005, une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le principe 6 réaffirme l'idée que la diversité culturelle « est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures » (2005, p. 5).

2° Le développement durable implique un ensemble de principes éthiques mais également un engagement politique fort (applications du Grenelle de l'Environnement). Dans leur ouvrage Du bon usage de la Nature : Pour une philosophie de l'environnement, Catherine et Raphaël Larrère (1997, p. 235) rappellent que « pendant longtemps en France, l'opinion dominante fut qu'en matière d'environnement on n'avait pas besoin d'éthique : le recours à l'expertise suffisait ». Puis progressivement, on en est venu à admettre la dimension éthique de notre rapport à la nature. On a alors considéré que la nature devait être l'objet d'un souci moral parce que nous en sommes responsables devant les générations futures (c'est la définition même du développement durable). Il s'agit de préserver nos conditions d'existence et de les transmettre 'naturellement' à nos enfants. C'est Hans Jonas (1979), qui a introduit la notion de principe de responsabilité dans son ouvrage Das Prinzip Verantwortung (traduit en français par le titre Le principe de responsabilité, 1990). Conscient du fait que les technologies humaines pouvaient entraîner l'extinction de toute vie sur terre, Hans Jonas considérait qu'une telle éventualité (domaine du possible et non de l'improbable) associée à la peur qu'elle pouvait provoquer, devait permettre de fonder une nouvelle éthique de la protection, invitant l'humanité à empêcher que le pire ne se réalise. Le principe de responsabilité nous invite donc à repousser les limites de l'imputation de l'acte (relation de causalité entre l'acte et ses conséquences) pour nous focaliser sur les devoirs qui nous lient aux générations futures (sorte de responsabilité par anticipation). Si cette réflexion s'inscrit sans aucun doute dans les préoccupations du courant écologique, elle a conduit dans le même temps au renouveau de la pensée éthique contemporaine.

[«] Par sujet, j'entends la construction de l'individu (ou du groupe) comme acteur, par l'association de sa liberté affirmée et de son expérience vécue, assumée et réinterprétée. Le sujet s'exprime aussi par la reconnaissance mutuelle de l'autre comme sujet, c'est à dire comme individu cherchant, lui aussi, à se construire. Dans cette perspective, la démocratie c'est l'ensemble des conditions institutionnelles qui permettent cette politique de sujet ».

Notons qu'il est nécessaire de distinguer deux aspects de la diversité culturelle : la diversité culturelle du point de vue national (référence aux différentes cultures coexistant dans un même pays) et la diversité culturelle du point de vue mondial (référence aux cultures des différents pays).

A côté du principe de responsabilité, trois autres principes traduisent une certaine éthique²¹. Le principe de solidarité doit s'appliquer envers les populations défavorisées, les exclus, les plus faibles. La solidarité doit s'exprimer à différentes échelles du territoire, du local (quartiers, communes, régions, campagnes, villes....) au global (des pays du Nord vers les pays du Sud) mais également entres les générations (logique intergénérationnelle). Catherine Baron (2007, p. 325) rappelle qu'à la suite des travaux de Polanyi (1944), la notion de solidarité a été mobilisée par certains économistes pour analyser les différentes modalités d'échange (dont l'économie sociale et solidaire) qui caractérisent les sociétés contemporaines (Fraysse, Guerin, Laville, 2007). Il s'agissait en l'occurrence de repenser la place de l'économique dans nos sociétés et de s'interroger sur l'impact des pratiques qualifiées de « solidaires » sur la reformulation du lien social (prédominance du principe de réciprocité sur les principes du marché er de la redistribution). Dans le même temps, faire preuve de solidarité, c'est inscrire ses actions et ses décisions dans une perspective de long terme. Les conséquences de nos actes ne doivent ni nuire à autrui, ni générer d'effets irréversibles sur l'environnement. On peut ainsi associer le principe de solidarité au principe de précaution. Le principe de précaution s'énonce de la manière suivante : « il peut être justifié, ou il est impératif de limiter, encadrer ou empêcher certaines actions potentiellement dangereuses sans attendre que le danger soit scientifiquement établi de façon certaine » (Larrère, 1997, p. 246). Il s'agit d'un principe de décision en l'absence de certitudes scientifiques établies. Apparu en Allemagne dans les années 70, le principe de précaution a été mis application lors de la Convention de Vienne (1985) sur la protection de la couche d'ozone. En 1987, il devient le principe fondateur du droit de l'environnement avec le rapport Bruntland sur le développement durable. En 1992, il fût présenté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), comme le 15^{ème} des 27 grands principes : « Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». Par la suite, le Traité de Maastricht introduira le principe de précaution dans le droit positif européen. Le Traité sur la Constitution Européenne (TCE, 2008) précise au titre XX Environnement, article 191 que « 1. La politique de l'Union dans le domaine de l'environnement contribue à la poursuite des objectifs suivants: la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, la protection de la santé des personnes, l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles, la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement, et en particulier la lutte contre le changement climatique. 2. La politique de l'Union dans le domaine de l'environnement vise un niveau de protection élevé, en tenant compte de la diversité des situations dans les différentes régions de l'Union. Elle est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive, sur le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur-payeur. Dans ce contexte, les mesures d'harmonisation répondant aux exigences en matière de protection de l'environnement comportent, dans les cas appropriés, une clause de sauvegarde autorisant les États membres à prendre, pour des motifs environnementaux non économiques, des mesures

-

²¹ Jacques Lauriol (2004, p.138) considère que le développement durable est sujet à quelques tensions, ces dernières oscilleraient « entre une approche pragmatique fondée sur la théorie des parties prenantes (stakeholders), et une approche éthique ou morale, qui met en avant un principe de responsabilité largement inspiré de la philosophie de Jonas ».

provisoires soumises à une procédure de contrôle de l'Union. 3. Dans l'élaboration de sa politique dans le domaine de l'environnement, l'Union tient compte: des données scientifiques et techniques disponibles, des conditions de l'environnement dans les diverses régions de l'Union, des avantages et des charges qui peuvent résulter de l'action ou de l'absence d'action, du développement économique et social de l'Union dans son ensemble et du développement équilibré de ses régions ».

Le principe de participation stipule quant à lui que les citoyens doivent avoir accès à l'information, pouvoir prendre des décisions et exercer leurs libres choix. Si l'on se place dans le cadre du développement durable, la participation de la société civile est d'autant plus indispensable « que le développement durable implique un changement culturel profond, une réorientation des modèles de consommation et de production » (Snoy, 2002, p. 102). Le développement durable ne peut se concevoir qu'accompagné par une mise en débat permanente portant sur les grands enjeux économiques et sociaux (QSV: questions socialement vives). Le débat est un acte d'éducation à la démocratie et à la citoyenneté car il permet d'élargir la conscience politique des participants, de les mener au dialogue, de leur faire acquérir une culture de la concertation²² (rôle des ONG²³) et du dialogue (exemple de l'application de la Directive Natura 2000). Le principe de participation constitue le 10^{ème} principe de la déclaration de Rio : « La meilleure facon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré ».

A travers l'ensemble de ces principes, nous retrouvons une série de valeurs (respect d'autrui, respect de l'environnement, l'implication personnelle, le partage, l'équité, ...) qui caractérisent le développement durable (Pellaud, Giordan, Eastes²⁴, 2007) et nous invite à nous tourner vers la philosophie.

3° Le développement durable doit s'inscrire sur une échelle à la fois temporelle et spatiale. Le temps met en évidence la question de l'héritage intergénérationnel et les phénomènes d'irréversibilité (notons à ce sujet que le temps économique est souvent court et réversible alors que le temps écologique est long et très souvent irréversible). L'espace se définit à la fois comme une unité de localisation (qui va du local vers le global) et un enchevêtrement de territoires (en France, ces territoires peuvent avoir une dénomination institutionnelle : nation, régions, département, communauté de communes, communes). Valérie Boisvert, Hervé Rakoto, Florence

²² Le développement durable est systématiquement associé à la notion de gouvernance. Cette dernière s'appuie sur les notions de négociation, consultation et concertation des parties prenantes.

²³ Valérie Boisvert, Hervé Rakoto, Florence Pinton et Catherine Aubertin (2009, p. 4) notent que si les ONG nationales et surtout internationales se sont imposées comme des interlocuteurs naturels dans la protection de l'environnement, « la diffusion du modèle participatif en matière de gestion des ressources naturelles les a conduit à s'intéresser aux modalités d'exploitation des ressources, aux régimes de droits et aux règles formelles et informelles qui les encadrent, donc aux institutions locales, à la structure du foncier, et aux savoirs que les populations détiennent sur l'environnement et leurs ressources ».

²⁴ Ces derniers insistent sur les principes de relativité, de non permanence, d'ambivalence, de non certitude et d'interdépendance.

Pinton et Catherine Aubertin (2009, p. 2) ont montré qu'à la faveur du développement durable, « de nouveaux types d'espaces sont devenus les objets privilégiés des interventions en matière de développement : les aires protégées, les habitats d'espèces remarquables ou jugées menacées, les espaces considérés comme riches en biodiversité²⁵, sauvage ou cultivée, ou encore les bassins versants des grands fleuves ». Par ailleurs, des zones longtemps jugées marginales ou périphériques dans le cadre des politiques de développement et ignorées au regard des politiques traditionnelles de conservation ont fait l'objet d'un regain d'attention : lieux d'agriculture familiale, agroforesterie, paysages façonnés par l'homme. Dans le domaine agricole, la valorisation de systèmes agraires particuliers, de variétés ou de races locales, ou encore des produits alimentaires traditionnels dans le cadre de politique de développement local et de patrimonialisation a conduit à l'identification et à la reconnaissance de terroirs.

4° Le développement durable doit être appréhendé par des questions socialement vives (Legardez, Simonneaux, 2011). Ces questions renvoient toutes à des enjeux de société (changement climatique, risques majeurs, biotechnologies, appropriation du vivant, marchandisation de la biodiversité, pauvreté, inégalités, chômage, démographie). Elles nous obligent à contextualiser chaque problème, à analyser l'ensemble des croyances et des valeurs de la société, à mobiliser l'analyse des systèmes et la résolution des problèmes par la complexité, à raisonner dans l'interdisciplinarité.

Le triptyque démographie – risque climatique – ville durable constitue aujourd'hui un enjeu de société qui mobilise à la fois des disciplines telles que la géographie, les sciences de la vie et de la terre, les sciences économiques, la sociologie, l'anthropologie, l'architecture.... Mais surtout, il montre toute la complexité des interactions au sein d'un écosystème, notamment l'enchevêtrement des territoires (local – global). Ainsi, on ne peut plus traiter aujourd'hui un problème démographique sans établir de liens avec les risques climatiques et la gestion de la planète. Si le contrôle de la population a toujours été un tabou et une question très politisée, son accroissement est un fait observable, difficilement soutenable lorsqu'on le rapporte aux limites des écosystèmes. Dans le même temps, les risques climatiques tendent à remettre en cause l'idée de villes durables. Les catastrophes naturelles (montée des eaux, tsunami, tempête tropicale, ouragan) sont en train de modifier notre manière d'appréhender la notion de durabilité. Les villes ne sont plus des structures permanentes, au nord (Ouragan Katrina qui a rayé de la carte une bonne partie de la ville de la Nouvelle-Orléans aux Etats Unis, Tsunami au Japon engendrant la catastrophe nucléaire de Fukushima) comme au sud (tsunami en Indonésie). Au nord, l'accent est mis sur les normes de construction qu'il convient de respecter (normes sismiques), sur les permis de construction censés respecter les lois du littoral (quand elles existent), les assurances qu'il convient de contracter (il s'agit de se garantir contre un risque), les travaux gigantesques pour préserver son territoire (c'est le cas des Pays Bas)... Au sud, les risques climatiques liés au réchauffement de la planète se traduisent par une montée des eaux et une avancée de la désertification, ils obligent les populations à déplacer leurs habitations (sur des lieux plus élevés dans le cas de l'eau), ils vont même jusqu'à créer le statut de refugiés climatiques (Ollitrault, 2010), ce qui relance le débat de l'immigration. Dépolitisée, l'immigration devient un problème humain (Thomas, 2008). Notons d'ailleurs que cette immigration ne s'effectue pas forcément du Sud vers le Nord. Les croyances, l'histoire et le mode de vie des individus, la place de la communauté et des valeurs partagées, sont autant de facteurs qui laissent présager qu'un habitant

²⁵ La notion de *Hotspots* renvoie à des zones désignées comme prioritaires en matière de conservation (Myers, 1988; Boisvert, Vivien, 2010).

du Bengladesh préfèrera franchir la frontière et aller en Inde, plutôt que de traverser le pacifique pour aller embrasser the *American of Life*. Ainsi, les problèmes d'immigration guettent l'Inde, qui déjà surpeuplé, est train de protéger ses frontières en érigeant un mur de 4000 kms à travers champs et marées pour se protéger du Bangladesh.

Une manière de répondre à ce défi planétaire serait d'appliquer les principes de solidarité et de responsabilité en utilisant un outil bien connu des économistes, le principe du pollueur – payeur. Sujathan Byravan et Sudhir Chella Rajan (2005, p. 434) ont fait cette suggestion afin d'apporter une réponse au problème à venir des réfugiés environnementaux. Ils proposent que les pays responsables des émissions de CO2 accueillent les réfugiés en proportion de leurs émissions. Ainsi, les Etats Unis produisant 25% des émissions mondiales se verraient obligés d'accueillir 25% des réfugiés, l'Europe, 15%, la Chine, l'Inde...

Plus généralement, la montée des risques climatiques, écologiques ou sociaux pose la question des responsabilités (au sens de droits et de devoirs) mais également de notre rapport au développement. Les pays du Nord auraient en quelque sorte une dette « écologique²⁶ » (qu'ils doivent assumer financièrement) envers les pays du sud. Le concept de dette écologique des pays du Nord vis à vis des pays du Sud est apparu en Amérique Latine au début des années 90 (Alier-Martinez, 2002) pour dénoncer les prélèvements injustes sur les ressources naturelles effectuées par les entreprises du Nord dans les pays du Sud ainsi que les dégradations apportées à l'environnement dont les pays du Nord sont responsables²⁷ (Gerardin, Poirot, 2009). La dette écologique due par les pays du Nord aux pays du Sud peut être rapprochée de la dette financière des pays du Sud vis à vis des pays du Nord, par l'intermédiaire d'une technique de conversion d'actifs : l'échange dette – nature (debt for nature sawp). Cette technique a été évoquée par le biologiste Thomas Lovejoy (1980) de l'ONG WWF. Ce dernier s'était rendu compte que les régions ayant une faune riche étaient généralement situées dans des pays en développement, lesquels supportent le fardeau de la dette et ont les plus grandes difficultés à investir dans la protection de l'environnement. Le programme prévoyait d'effacer la dette internationale d'un pays à condition que celui-ci utilise les fonds pour financer un projet de protection de l'environnement (Unesco, 1992). Si ce sont les ONG de protection de l'environnement qui rachètent généralement la dette²⁸ (à un tarif préférentiel), les accords peuvent être également conclus entre deux pays. Dans ce cas, un organisme de conservation se chargera de gérer la transaction, d'identifier les zones à préserver et de définir les modalités du projet. Le premier échange de ce type a eu lieu en 1987. L'Organisation Conservation International a racheté une

_

²⁶ Julien Delord et Léa Sébastien (2010, p. 2) précisent qu'il n'existe pas de définition officielle pour la notion de dette écologique. Néanmoins, on utilise le plus souvent celle d'Accion *Ecologica1*: « la dette accumulée par les pays industrialisés du Nord envers les pays du tiers monde à cause du pillage des ressources, des dommages causés à l'environnement et l'occupation gratuite de l'environnement pour le dépôt des déchets, tels que les gaz à effet de serre, provenant des pays industrialisés ». De son côté, le Centre pour le Développement Durable (CDO) de l'Université de Gant propose de retenir deux aspects importants de la dette écologique: (1) les dommages écologiques causés par un pays dans un autre pays à travers ses pratiques de production et de consommation; (2) l'exploitation ou l'usage des écosystèmes ainsi que de leurs biens et services par un pays aux frais des droits équitables d'accès à ces écosystèmes par d'autres pays (Paredis et al., 2009). Les deux idées phares du concept sont alors clairement les « dommages écologiques » ainsi que les « droits inéquitables d'accès aux ressources ».

²⁷ Les tenants de la dette écologique des pays du Nord vis à vis des pays du Sud (notamment les ONG) estiment que les ressources naturelles prélevées par les entreprises du Nord n'ont pas été payées à leur prix (les prix n'ont pas intégré le coût des effets externes négatifs).

²⁸ En fait, la dette est convertie par un acquéreur en créance du pays débiteur (monnaie ou titre), celui-ci en fait don à un fonds de protection de la nature.

dette de 650 000 dollars que la Bolivie devait à un créancier commercial, pour seulement 15% de sa valeur (soit 100 000 dollars) et a utilisé les fonds pour gérer la Réserve de biosphère de Beni et pour créer de nouvelles zones protégées (Rosebrock, Sondhof, 1991). En 1996, seize pays bénéficiaient d'échanges similaires, dont le Costa Rica, l'Equateur, le Guatemala, les Philippines et la Zambie (Deacon, Murphy, 1997). En 1998, les Etats Unis ont voté une loi autorisant les échanges dette-nature pour protéger les forêts tropicales. En 2002, grâce au concours de différentes organisations (The Nature Conservancy, The Conservation International et WWF), le Pérou a remboursé 6.6 millions de dollars de sa dette envers les Etats-Unis. Cet échange dettenature a permis de protéger dix forêts particulièrement menacées de l'Amazonie péruvienne (soit 100 000 kilomètres carrés). En 2006, la France et le Cameroun ont signé un accord dette-nature pour protéger les forêts tropicales. Au lieu de rembourser sa dette de 25 millions de dollars, le Cameroun s'est engagé à investir cette somme dans l'environnement, notamment le bassin du Congo qui abrite de rares éléphants des forêts, certaines espèces d'oiseaux et des peuples indigènes comme les Ba'Ak. Bien entendu, ce système ne permettra pas d'effacer la totalité des dettes du monde en développement, mais il aide les pays à investir dans des ressources naturelles qui risquaient de disparaître pour rembourser les créanciers (Shandra, Restivo, Shircliff, London, 2011).

La mise en relation du réchauffement de la planète, de l'émergence des marchés de droits à polluer et des questions de développement au Sud constitue une autre question socialement vive. Elle a cristallisé les tensions lors du colloque de Doha en décembre 2012. La question en apparence simple mérite que l'on s'y attarde : face aux signes de plus en plus marqués de l'instabilité climatique, il faut une action radicale, doit-on aller jusqu'à demander aux pays du Sud de réduire leurs émissions de CO2 et d'appliquer des quotas restrictifs. A première vue, il paraît difficile, au nom de l'histoire économique du monde occidental (révolution industrielle) et de l'équité, d'interdire aux pays du Sud d'augmenter leurs émissions de CO2 pour s'industrialiser et se développer (Norberg-Hodge, 2008). Et pourtant, un tel raisonnement bute sur deux écueils. Premièrement, il repose sur l'hypothèse que le modèle de développement des pays du Sud doit se calquer sur celui des pays du Nord, quitte à faire les mêmes erreurs et à déboucher sur les mêmes impasses. Nous serions ainsi dans un schéma à la Rostow²⁹ (1974). Or il paraît évident que les pays du Sud ne pourront pas suivre la voie pratiquée par les pays du Nord. L'histoire et l'industrialisation des pays du Nord reposent sur la colonisation des pays du Sud, sur l'exploitation (voire l'épuisement) de leurs ressources naturelles, sur le déni d'un quelconque effet externe sur la nature, sur l'aliénation du travail au capital, sur la montée des valeurs individuelles... La croissance et le développement des pays du nord se sont ainsi effectués au détriment des pays du Sud. Le monde n'est pas pavé de bonnes intentions, il suit les règles du jeu édités par certains, et ce jeu est impitoyable, il est à somme nulle (les gains des uns reposent sur des pertes des autres). La plupart des pays du Sud n'ont pas de colonies (même si certains continuent à revendiquer l'annexion de territoires limitrophes) qu'il peuvent exploiter (main d'œuvre et ressources naturelles); leurs capacités d'extension sont limitées (certains comme la Chine rachète des terres pour faire face aux besoins alimentaires de sa population et aux risques climatiques). Deuxièmement, le principe de l'équité ne tient pas compte d'un fait important : le développement économique, la mondialisation des échanges et la globalisation financière n'ont jamais profité au plus grand nombre, mais à une élite, présente dans les pays du nord comme dans le pays du Sud. Ainsi, la montée des inégalités, la pauvreté et les phénomènes de pollution,

⁻

²⁹ Tout du moins pour ceux qui ont mal compris la thèse de cet auteur...

inhérents au mode de développement occidental (capitalisme, marchandisation), touchent à la fois les deux parties du globe (on peut parler aujourd'hui de pauvreté absolue dans les pays du Nord). Comme la plupart des biens consommés par les pays du Nord sont produits dans les pays du Sud, que les firmes multinationales y bénéficient d'une main d'œuvre bon marché, d'une législation quasi-inexistante (ou d'une administration corrompue) et de ressources naturelles en abondance, et que les modèles des pays du Nord reposent sur des ressources protégées et des salaires élevés, Walden Bello (directeur de *Focus On Global South*) a émis l'hypothèse que les Etats Unis, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée et le Canada auraient formé une alliance pour promouvoir, dans le cadre des accords de Kyoto, « *la notion de réduction volontaire plutôt qu'obligatoire des émissions* » (Norberg-Hodge, 2008, p. 10). Ce serait en quelque sorte une stratégie objective visant à laisser leurs élites échapper à toute forme de responsabilité environnementale. Les élites seraient ainsi incapables de formuler d'autres visions du monde que celle de la mondialisation des échanges et de la globalisation financière. De ce fait, elles deviendraient stériles (Zaoual, 2006).

Conclusion

Développement durable, concept flou ou nouveau paradigme? L'histoire du concept n'est pas linéaire, elle est faite de contradictions et d'ambiguïtés qui ne plaident pas en sa faveur. Certains n'hésitent pas à parler de concept alibi, une manière de rappeler que le développement durable, au même titre de l'industrialisation et la consommation de masse, serait une nouvelle manière de coloniser les esprits et de déresponsabiliser les Etats Nations. Pourtant, l'idée que le développement durable pourrait initier une nouvelle organisation de la société fait son chemin. Elle nous a permis de mettre en évidence une représentation du développement durable axée sur des enjeux de société, une approche pluridisciplinaire, de grands principes éthiques... Qu'on l'appelle convivialité dans les pays du Nord ou bien vivre dans les pays du Sud, cette quête d'une nouvelle société tire sa substance de la diversité, il s'agit de tirer le meilleur de nos sociétés, qu'elles soient modernes ou traditionnelles.

Bibliographie

Baron C. (2007), « Le transfert du concept d'Economie Solidaire en Afrique Francophone : Paradoxes et atouts », *Revue Tiers Monde*, n°190, p. 325-342.

Boisvert V., Vivien F.D (2010), « Gestion et appropriation de la nature entre le Nord et le Sud », , $n^{\circ}202$, p.~15-32. Boisvert V., Rakoto H., Pinton F., Aubertin C. (2009), « Le développement durable dans les Suds : des représentations aux réalités », Les *Journées du développement du GRES*, Bordeaux IV, juin, 13 p.

Bonte P., Izard M. (2010), Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, PUF.

Byravan S., Rajan S.C (2005), « Immigration could ease climate change impact », Nature, 23 mars, p. 434-435.

Caillé A., Humbert M. Latouche S., Viveret P. (2011), De la convivialité, La découverte.

Deacon R.T, Murphy P. (1997), « The Structure of an Environmental Transaction : The Dbt for Nature Swap », Land Economics, vol 73, $n^{\circ}1$, p. 1 - 24.

Delord J., Sébastien L. (2010), « Pour une éthique de la dette écologique », Vertigo, vol 10, n°1, p. 1 – 21.

Diemer A. (2001), « Mondialisation et spécificités socio-culturelles », *Document de travail*, IUFM Auvergne, mai, 37p.

Figuiere C. (2006), « Sud, Développement et développement durable : l'apport de l'économie politique », *VertigO*, vol 7, N°2, septembre, p. 1-10.

Fortune R.F (1932), Sorcerers of Dobu, New York, Dutton. Traduction française, Sorciers de Dobu, Paris, Maspéro,

1972.

Fraisse L., Guérin I, Laville J-L (2007), « Economie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », Revue Tiers Monde, n°190, p. 245 – 253.

Georgescu-Roegen N. (1989), "An Emigrant from a Developing Country", in J. A. Kregel (ed.), *Recollections of Eminent Economists*, Macmillan, London.

Girardin H., Poirot J. (2009), «La dette écologique des pays du Nord à l'égard des pays des acteurs du Sud : légitimité, reconnaissance et traitement potentiel », *Journées du Développement du GRES*, Bordeaux IV, juin, 16 p.

Godard O. (2005), « Le développement durable, une chimère, une mystification », Mouvements, n°41, p. 14-23.

Gueye N. (2012), « L'évolution du développement durable : la valeur ajoutée francophone », Bulletin Oeconomia Humana, vol 10, n°2, mars, p. 1-15.

Illich I. (1973), Convivialité, Paris, Seuil.

Larrère C., Larrère R. (1997), Du bon usage de la Nature : Pour une philosophie de l'environnement, PUF

Latouche S. (2003), «L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, n°121, p. 23 – 30.

Latouche S. (1994), « Développement durable, un concept alibi », Tiers Monde, tome 35, n° 137, p. 77 – 94.

Latouche S. (1989), L'Occidentalisation du monde, La Découverte, Paris. Réédition en 2005.

Lauriol J. (2004), « Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine », *Revue Française de Gestion*, n°152, p. 137 – 150.

Legardez A., Simonneaux L. (2011), Développement durable et autres questions d'actualité. Questions socialement vives dans l'enseignement et la formation, Educagri.

Lovejoy T.E. (1980), A Projection of Species Extinction. In G.O. Barney (ed.) The Global 2000 Report to the President. Entering the Twenty-First Century, Vol. 2. Council on Environmental Quality, US Government Printing Office, Washington DC.

Malinowski B.K (1922), *Argonauts of the Western Pacific*, London, Routledge (1960). Traduction française, les argonautes du pacifique occidentale, Paris Gallimard.

Martinez-Alier J. (2002), The Environmentalism of the Poor, Cheltenham, UK, Edward Elgar.

Meadows D.H, Meadows D.I, Randers J., Behrens W.W (1972), The Limits ot Growth, New York, Universe Books.

Myers N. (1988), « Threatened Biotas: Hotspots in Tropical Forests », The Environmentalist, vol 8, p. 178-208.

Naess A. (2009), Ecologie profonde, Wildproject.

Naess A. (1989), , Editions MF.

Ollitrault S. (2010), « De la sauvegarde de la planète à celle des réfugiés climatiques : l'activisme des ONG », *Revue Tiers Monde*, n°204, p. 19 – 34.

Passet R. (2010), Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire, Les Liens qui libèrent.

Passet R. (1991), « Les approches économiques de l'environnement », Cahiers Français, n°250, mars – avril.

Passet R. (1971), La science tronquée, Le Monde, 12 janvier.

Pellaud F. (2011), Pour une éducation au développement durable, Editions Quae.

Pellaud F., Gordan A., Eastes R.E (2007), « Vers de Nouveaux Paradigmes Scolaires », *Chemin de Traverse*, n°5, Editions les Amis de CIRCEE.

Perrings C., Gadgil M. (2002), « Pour une protection efficace et équitable de la biodiversité », Séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, Iddri, 11 avril, 46 p.

Rist, G. (1996), Le développement, Histoire d'une croyance occidentale, Paris: Sciences Po.

Rosebrock J., Sondhof H. (1991), « Debt for Nature Swaps : A Review of the First Experiences », *Intereconomics*, March – April, vol 26, issue 2, p. 82 – 87.

Sachs I. (2008), La troisième rive – A la recherche de l'écodéveloppement, Bourin Editeur.

Sachs I. (2002), « L'imbuvable remède », entretien avec I. Sachs, Courrier de laPlanète, n°68.

Sachs I. (1993), L'écodéveloppement, Syros, Paris.

Sachs I. (1994), « Le développement reconsidéré : quelques réflexions inspirées parle Sommet de la Terre », *Revue Tiers Monde*, n°137, janvier-mars.

Sachs I. (1990), «L'écodéveloppement de l'Amazonie: stratégies, priorités de recherche, coopération internationale », Cahiers du Brésil Contemporain, $n^{\circ}11$, p. 1-25.

Sachs I. (1984), Développer les champs de planification, Paris, Université Coopérative Internationale.

Sachs I. (1980), Stratégies de l'écodéveloppement, Paris, Ed. Economie et humanisme et les Editions Ouvrières.

Sachs I. (1978), « Ecodéveloppement : une approche de planification », Economie Rurale, n°124, p; 16-22.

Sachs I. (1974), « Environnement et styles de développement », Annales, n°3, mai-juin 1974, p. 553-570.

Colloque francophone, « *Les représentations Nord Sud du développement durable* », les 19 et 20 décembre 2012, Université Blaise Pascal – IUFM Auvergne

Sauvé L. (2011), La prescription du développement durable en éducation : la troublante histoire d'une invasion barbare. In Bader B., Sauvé L. (dir), Education, environnement et développement durable : vers une écocitoyenneté critique, Presses Universitaires de Laval.

Schumacher E. (1973), Small is beautiful, London, Blond and Briggs.

Shandra J.M, Restivo M., Shircliff E., London B. (2011), « Do Commercial Debt-for-Nature Swaps Matter for Forests? A Cross-National Test of World Polity Theory », Sociological Forum, vol 26, n°2, p. 381 - 410

Snoy T. (2002), « De la pertinence et de la légimité du principe de participation », *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome XVI, p. 101-108.

Thomas P. (2008), « Le tabou des réfugiés climatiques », L'écologiste, n°25, vol 9, n°1, p. 8.

Tyler E.B (1871), *Primitive Culture*, London, Murray. Traduction française, La civilisation primitive, Paris, Reinwald, 1876-1878, 2 vol.

UNESCO (1993), « L'échange dette nature », Dossiers sur l'environnement et le développement, Paradigm.

Vivien F.D. (2004), «Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité », VertigO, n°2.

Vivien F.D., Zuindeau B. (2001), « Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n°37, 1er semestre.

Zaoual H. (2006), « Développement, organisations et territoire : une approche Sud Nord », *Innovations*, n°24, p. 9 – 40